Le lundi 23 septembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP
Les fortes attentes de l'APF pour des mesures concrètes !

À noter : Résultats du sondage exclusif Mediaprism pour l'APF « Les Français et l'accessibilité »

L'Association des paralysés de France (APF) salue la tenue du Comité interministériel du handicap (CIH) mercredi 25 septembre, attendu avec impatience par l'association et les personnes en situation de handicap.
Malheureusement et malgré plusieurs alertes au Premier ministre et au président de la République, les sujets des ressources et de la compensation sont les grands absents de ce rendez-vous ! Faut-il en déduire que ces sujets seront passés sous silence durant tout le quinquennat ?
L'association attire également l'attention sur l'accessibilité qui sera au cœur des discussions de ce CIH. L'APF attend des arbitrages précis et des mesures fortes, à mettre en place immédiatement, afin de respecter l'échéance d'accessibilité au 1er janvier 2015. Un sondage Mediaprism pour l'APF montre que 97% des Français considèrent que l'accessibilité est un sujet prioritaire ou important et que 77% d'entre eux estiment que la France est en retard sur ce sujet. Le Premier ministre et son gouvernement vont-ils enfin répondre à cette problématique majeure qui concerne l'ensemble de la population, comme le montre la prochaine campagne institutionnelle de l'APF ?
L'association, qui est renvoyé à ce CIH depuis plus d'un an par le gouvernement, attend aujourd'hui des réponses claires et des décisions importantes afin de répondre aux besoins des 10 millions de personnes en situation de handicap et de leur famille. Il est du ressort du Premier ministre et de son gouvernement, de ne pas faire de ce CIH, un rendez-vous manqué !

> Une politique transversale du handicap

Attendu depuis 2009, ce CIH répond aux demandes de l'APF pour une politique transversale du handicap et va dans le sens de la circulaire du 4 septembre 2012 relative à la prise en compte du handicap dans les projets de loi. Le pilotage de ce comité par Jean-Marc Ayrault montre l'importance qui lui est accordé.
Cependant, l'APF regrette la rareté de ces rendez-vous. Afin de mener une politique du handicap ambitieuse, l'APF demande au Premier ministre de réunir le CIH au mois deux fois par an, pour pouvoir mesurer régulièrement les avancés vers une société ouverte à tous.

17, bd Auguste-Blanqui – 75013 Paris
Tél : 01 40 78 69 00 – Fax : 01 45 89 40 57 – www.apf.asso.fr
www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance - www.twitter.com/apfhandicap

> Accessibilité : pour le respect de l'échéance de 2015 !

Après les nombreuses tentatives de remise en cause de l'objectif d'accès à « tout pour tous » et les récents rapports remettant en cause l'échéance d'accessibilité, il est temps que le gouvernement affirme clairement sa position sur ce sujet lors de ce CIH !
L'APF attend notamment les arbitrages et décisions retenues suite au rapport Campion sur l'accessibilité.
Le sondage sur l'accessibilité réalisé par Mediaprism pour l'APF[1] est sans appel : la quasi-totalité des Français considèrent que l'accessibilité est un sujet prioritaire ou important ! 95% d'entre eux pensent que chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés d'accessibilité et 75% déclarent en avoir déjà rencontrés. L'accessibilité est donc bien une demande qui concerne l'ensemble de la société et non pas uniquement les personnes en situation de handicap ! Il est temps de sortir de cette vision réductrice et de répondre enfin aux besoins de l'ensemble de la population !
Par ailleurs, 77% des Français estiment que la France est plutôt en retard par rapport à d'autres pays et 56% considèrent que l'accessibilité n'est pas bien prise en compte par les pouvoirs publics.

Ainsi, afin de respecter l'échéance d'accessibilité, l'APF a identifié plusieurs enjeux déterminants :
- mobiliser les maîtres d'œuvres et d'ouvrages dès maintenant pour mener à bien l'échéance d'accessibilité au 1er janvier 2015
- poursuivre la dynamique engagée après 2015

L'APF demande également au gouvernement d'envisager le recours au grand emprunt et l'adoption de mesures budgétaires ou fiscales destinées aux acteurs privés ou publics. Le chantier de la mise en accessibilité de la France doit également être pris en compte dans le projet de loi de finances à venir.

L'APF attend du gouvernement un véritable « plan Marshall » pour que la société se mette en marche vers l'accessibilité et ce, dès la fin de l'année.

C'est dans ce sens que l'APF va diffuser à partir d'octobre une nouvelle campagne publicitaire qui démontre, en faisant le parallèle entre une femme en fauteuil roulant et un père avec son petit garçon en poussette, que l'accessibilité est l'affaire de tous !

> Les ressources et la compensation : les grands oubliés de ce CIH !

L'APF regrette vivement que les ressources et la compensation, sujets pourtant prioritaires pour de nombreuses personnes en situation de handicap soient absent de ce CIH ! L'AAH, très légèrement revalorisée au 1er septembre, et certaines pensions d'invalidité, restent toujours largement sous le seuil de pauvreté et maintiennent donc les personnes dans la grande précarité !
La question de la compensation du handicap reste également problématique, en raison de son périmètre trop restreint qui ne permet pas aux personnes d'en bénéficier convenablement.
Les ressources sous le seuil de pauvreté et les restes à charges engendrés par une prestation de compensation du handicap mal adaptée conduisent à un pouvoir d'achat nul pour les personnes en situation de handicap ! Il est scandaleux que des personnes doivent encore choisir entre manger ou se soigner !

[1] Résultats du sondage en pièce-jointe

L'APF demande donc au gouvernement de lancer des groupes de travail sur ces deux sujets et de les inscrire, en priorité, dans le cadre de la Conférence National du Handicap à venir.

> Santé : pour des soins accessible à tous !

L'APF attend de ce CIH une amélioration dans l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap. L'accès aux soins en termes d'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux, est sur ce point, très en retard. Idem pour l'accès aux soins en termes financiers. Les dépenses de santé pèsent toujours trop lourds dans le portefeuille des personnes en situation de handicap et nombreuses sont celles qui ne se soignent pas, faute de moyens !

> Jeunesse : pour l'accès à une éducation inclusive

Au-delà de l'annonce de la titularisation des auxiliaires de vie scolaire, l'APF rappelle que 20 000[2] enfants sont toujours exclus de toute scolarisation ! L'APF demande la garantie d'une éducation, d'une scolarité et d'une formation de qualité pour tous les enfants et tous les jeunes en situation de handicap leur permettant d'être avec tous les enfants et jeunes de leur âge. Une attention particulière doit être portée aux personnes ayant des besoins spécifiques ou complexes.

L'APF demande que tout enseignant puisse disposer des appuis humains et techniques nécessaires, d'une formation adaptée, des outils pédagogiques adaptés et la possibilité de s'appuyer, le cas échéant, sur des établissements et services médico-sociaux.

> Emploi : priorité sur l'accès à l'emploi !

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap reste largement inférieur au reste de la population avec un taux de chômage deux fois supérieur à celui de l'ensemble des Français !
Le taux de chômage des personnes en situation de handicap a d'ailleurs augmenté de 60% en 4 ans !
L'engagement d'une véritable bataille concertée du service public de l'emploi est indispensable.
L'APF a ainsi identifié plusieurs enjeux clés :
- la priorité à l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap,
- innover dans les modes d'accompagnement pour sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap
- étendre la durée d'engagement du Pacte pour l'emploi en EA
- Maintenir la dynamique des ESAT
- réviser le décret relatif à la restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (RSDAE - Décret n° 2011-974 du 16 août 2011)
- améliorer les conditions d'accès à la retraite pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants

L'APF attend par ailleurs, la signature du décret sur l'accessibilité des lieux de travail.

L'APF a apprécié la préparation, en amont, de ce CIH et les concertations menées avec le ministère de Marie-Arlette Carlotti. Elle espère maintenant que ce rendez-vous sera à la hauteur des espérances des personnes en situation de handicap et de leur famille ! Ces dernières ne peuvent plus être traitées comme les laissés pour compte de la société !

Contact presse :
Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

[2] Source : rapport Paul Blanc mai 2011